

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

avril 2014
n° 149

LA DENSITÉ DANS PARIS ET LE 16^e *Assez d'agressions farfelues !*

Paris, on le sait, est une ville très dense de 24 000 habitants au km², hors bois de Boulogne et de Vincennes, à comparer avec Londres, ville de 15 000 habitants au km² (voir page 7). Or, au nom de la crise du logement, l'Hôtel de Ville veut construire 60 000 logements sociaux. Soit ! Mais où ?

Dans notre arrondissement, il n'y a plus d'espaces constructibles. Qu'à cela ne tienne, rendons les espaces verts constructibles en tordant le cou aux règles d'urbanisme et modifions le plan local d'urbanisme qui n'en peut mais ! Quoi qu'il en soit, les lubies de l'Hôtel de Ville n'ont pas de limites...



Insensé, le projet d'urbaniser l'avenue Foch large de 170 mètres, un espace alléchant pour les urbanistes à comparer aux 75 mètres des Champs-Élysées !

Il s'agirait de construire vers le haut de l'avenue sur 22 000 m² des commerces, des bureaux et un hôtel pour créer une certaine animation, ainsi que 900 logements sociaux, et d'aménager vers le bas de l'avenue, un espace vert de 7 hectares sur une partie de la chaussée, la circulation se faisant sur une file dans chaque sens le long des immeubles actuels. Quel mépris au regard de l'urbanisme majestueux que le Préfet Haussmann avait conçu et réalisé pour cette entrée dans Paris !

Farfelu, le projet de construire 10 000 logements sociaux sur des terrains longeant le périphérique, appartenant au bois de Boulogne et donc classés espaces verts inconstructibles ! Que de nuisances sonores et de pollution imposées aux malheureux habitants de ces logements !

Bien entendu, il ne faut pas oublier la construction du nouveau court de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil, le centre culturel Louis-Vuitton dans le jardin d'Acclimatation ou les tours aux portes de Paris qui agressent la *skyline* de Paris (voir page 10).

Si tous ces projets voyaient le jour à Paris : environ 150 000 habitants de plus à emprunter le réseau de la RATP déjà saturé, 30 000 voitures de plus à circuler et des besoins supplémentaires en crèches, écoles, lycées et autres services. Une folie donc.

Ce qui frappe dans cet acharnement pour la densification, c'est l'absence de réflexion d'ensemble sur la cohérence de l'urbanisation voulue par la municipalité. En effet, loger les Parisiens suppose une vraie politique d'urbanisation du Grand Paris appuyée sur une volonté de développement des transports en commun que le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) peine à mettre en place.

François Douady
Vice-président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

L'avenue Henri-Martin est une section de l'avenue de l'Empereur qui, créée en 1858, s'était ensuite appelée avenue du Trocadéro de 1877 à 1885, année où elle reçut le nom de l'historien Henri-Martin (1810-1883), maire du 16^e arrondissement.

Les guerres n'ont pas porté bonheur à cet axe, qu'elles ont amputé deux fois : en 1918 d'un premier tronçon rebaptisé avenue du Président-Wilson, puis en 1945 d'un second qu'on a dédié à la mémoire de Georges-Mandel. L'avenue Henri-Martin actuelle a, en outre, absorbé la rue Virginie qui reliait les rues de la Pompe et Mignard.

A l'image de l'avenue de l'Impératrice (actuellement avenue Foch), cet axe de grand luxe se caractérise par des façades implantées en retrait derrière une bande de verdure de dix mètres, limitée par la même grille. Parmi les personnalités célèbres qui y vécurent, citons Lamartine et sa famille de 1859 à 1869, ainsi que la Comtesse Anna de Noailles (1876-1933).

71 avenue Henri-Martin



Au 71 rue de la Henri-Martin s'élève la mairie du 16^e arrondissement construite de 1867 à 1877 par Eugène Godeboeuf (1809-1879). C'est la dernière mairie réalisée ou même commencée sous la juridiction du préfet Haussmann.

Derrière une façade « à la française » plutôt sobre et discrète, sur laquelle sont inscrits les noms des quatre quartiers administratifs du 16^e : Auteuil, Dauphine, les Bassins (ancien nom de Chaillot) et Muette se trouve le décor intérieur le plus doré de toutes les mairies parisiennes. Il comporte des peintures de Charles Chauvin (1820-1889) et Emile Lévy (1826-1890), ainsi que de nombreuses sculptures, dont un portrait de Victor-Hugo par Jean Boucher.

Devant la façade à droite est érigé un monument aux morts de Paul Landowski composé d'un écusson accroché à un obélisque de granit rose (1922).



115 avenue Henri-Martin

Immeuble-îlot de standing composé d'un ensemble de trois immeubles contigus compris entre l'avenue Henri-Martin et les rues de Franqueville, Octave-Feuillet et Georges-Leygues. C'est le plus important ensemble construit à Paris par l'architecte Michel Roux-Spitz en 1931 et qui fait office d'exception dans cet environnement architectural où le style Louis XVI représente depuis les années 1900 l'archétype du bon goût.



Cette réalisation saluée en son temps est exemplaire de la manière de Roux-Spitz (1888-1957). On s'étonnera du besoin de celui-ci de faire suivre sa signature apposée à tous les angles de rues de la mention « Premier Grand Prix de Rome » : la qualité architecturale de cet ensemble sobre, monumental, revêtu de pierre agrafée, dans une rigueur géométrique simplement marquée par les fenêtres à guillotine, les bow-windows et les hublots, avec de très belles ferronneries de Sztelak se passe de cette justification.

C'est une des plus belles réussites de Roux-Spitz, entre classicisme et modernité, représentant « l'équilibre à la française »

au luxe dépouillé, dans une tendance qu'on a regroupé sous le nom « d'École de Paris ».

L'ensemble comportait outre des appartements, des hôtels particuliers sur deux ou trois étages, comme celui qui forme le couronnement de la façade de l'avenue Henri-Martin. Au 33 rue Octave-Feuillet, l'architecte y avait installé son agence, qui comptait 50 employés.



90-90 bis avenue Henri-Martin

Immeuble de rapport de style Art-Déco construit en pierre de taille par l'architecte Charles Labro en 1927. Ce dernier très prolifique est l'un des meilleurs représentants de l'Art Nouveau tardif. On lui doit notamment dans le 16^e la construction d'une partie de la rue Louis-Boilly, les n^o 3, 5, 7, 9, ainsi que les 19 et 21 boulevard Suchet. Ici, les portes sont ornées de part et d'autre de figures de femmes en bas-relief et surmontées de masques évoquant l'art de Bourdelle. Les ferronneries sont également d'inspiration Art-Déco.

LYCÉE JEAN-ZAY

Qui connaît le lycée d'État Jean-Zay au 10 de la rue du Docteur-Blanche ?

Tout le monde connaissait le foyer des lycéennes de la rue du Docteur-Blanche créé en 1954 dans ce beau bâtiment construit par l'architecte Urbain Cassan dans un style paquebot influencé par Le Corbusier. Mais qui sait qu'en 2012 le gouvernement l'a transformé en « lycée d'État Jean-Zay » ouvert à 500 filles et garçons ayant intégré une « prépa », parmi les 14 000 étudiants des 34 prépas parisiennes.

Ce « lycée d'excellence » de 2012 est devenu « lycée de la réussite pour tous » en 2013 avec le nouveau gouvernement. Il accueille des boursiers des étudiants originaires des « quartiers politiques de la ville » où se situent des ZEP (zones d'éducation prioritaire). Il reçoit aussi des étudiants originaires des lycées français de l'étranger et des élèves venus de Tunisie dans le cadre d'un accord particulier. Enfin, 200 étudiants de Jean-Zay sont sélectionnés sur d'autres critères tels que l'âge, la motivation ou l'éloignement, afin d'assurer une réelle mixité sociale.

Ce lycée, ainsi que ses deux homologues de Lourcine (150 élèves) dans le 13^e et de Coubertin (100 élèves) dans le 3^e, a pour objectif d'assurer un encadrement et un soutien à ces étudiants très méritants qui se lancent dans ce marathon que sont les prépas, avec un certain handicap social. Mme Franceline Parizot, proviseur du lycée Jean-Zay, que nous avons rencontrée, a reçu carte blanche du

ministère de l'éducation pour établir ces programmes d'accompagnement et les financer. Cette femme, dynamique, de formation économique et pédagogique, est à la tête d'un beau défi pour soutenir la réussite de ces jeunes venus de la diversité.

Ces étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé assuré par 20 professeurs de prépa de 17 h à 23 h et disposent d'un tuteur étudiant d'une grande école. Ils profitent d'une ouverture culturelle avec accès privilégié à l'Opéra, à la Comédie Française, au Théâtre de la Ville et à divers musées. Des ateliers de musique, de théâtre et de danse existent sur place, ainsi qu'une bibliothèque, ouverte même le dimanche. Des conférences et des concerts sont organisés le soir au lycée. Mme la Proviseure envisage d'en ouvrir l'accès aux habitants du quartier, ce qui favoriserait un contact entre générations. Enfin, de grandes entreprises, telles que HSBC ou Ernst and Young, parrainent certains étudiants et leur permettent de s'ouvrir au monde de l'entreprise par des stages.

Jusqu'à maintenant, le lycée Jean-Zay a enregistré 60 % de réussite en grandes écoles et 20 % en facultés. Le lycée souhaite se faire connaître et mieux s'intégrer à la vie du quartier, sinon de l'arrondissement. Nous sommes donc heureux d'expliquer sa mission à nos lecteurs et nous resterons en contact avec Mme Parizot pour diffuser ses informations.

RENTABILISATION du PARC des PRINCES

Le mercredi 5 mars, Jean-Claude Blanc, directeur général du Paris Saint Germain, a réuni les associations riveraines qui avaient accepté son invitation. Il s'agissait de faire le point sur les travaux prévus pour le Parc des Princes et sur les problèmes de sécurité.

Il nous a d'abord annoncé que le PSG voulant avoir une pelouse en excellent état pour ses matches, il n'y aurait plus de concerts organisés au Parc. La concession en autorisait trois par an.

Le stationnement des autocars des supporters adverses se fait maintenant sur une partie du Stade Français, avec un accès direct au Parc par la rue du Commandant-Guilbaud, évitant ainsi la rencontre avec des supporters du PSG. Cela permet de calmer les esprits et d'éviter les heurts éventuels. Depuis que cette solution est en place, le calme est en effet revenu autour du Parc.

Jean-Claude Blanc nous a ensuite donné les informations suivantes : la capacité du Parc est de 47 900 places assises,

dont 1 500 dites « d'hospitalité », appelées loges, qui sont beaucoup plus rentables pour le club. Curieusement, 2 000 places ne voient pas bien la pelouse !

Les travaux à réaliser pour la coupe d'Europe de 2016 sont destinés à ramener le nombre de places sans vue de 2 000 à 500 et de porter le nombre des loges de 1 500 à 4 500.

Ils doivent aussi permettre de relier le bâtiment de la billetterie au stade pour y installer, notamment, des escaliers mécaniques, d'améliorer et d'agrandir les vestiaires, de créer de nouvelles zones de bars et de restaurants et de changer tous les sièges. Le tout, pour 75 millions d'euros entièrement payés par le PSG.

L'après 2016 a été également évoqué avec Jean-Claude Blanc : le PSG restera au Parc qui ne sera pas démoli. Le PSG étudie comment, en modifiant partiellement la structure du stade, il serait possible d'en augmenter la capacité. Si cela ne l'est pas, le stade restera à 47 900 places.

LES SERRES D'AUTEUIL



Ce fut véritablement sous Napoléon III, inspiré par l'exemple de Londres, que Paris se dota de parcs et de jardins. Le préfet Haussmann créa le « service des promenades et des plantations » avec à sa direction jusqu'en 1891, année de sa mort, Adolphe Alphand. En vingt ans, 1 930 hectares d'espaces verts furent mis à la disposition des Parisiens : les anciennes réserves de chasse qu'étaient les bois de Boulogne et de Vincennes furent transformées en promenades dans le style paysager anglais et des essences nouvelles et variées y furent introduites.

Les parcs des Buttes-Chaumont et Montsouris virent le jour, de même que plus de vingt squares de quartier, dont le Parc Monceau. Paris fut aussi quadrillé de boulevards plantés d'arbres, dont la célèbre avenue de l'Impératrice devenue avenue Foch.

Il fut rapidement nécessaire de fournir Paris en végétaux : il fallait des serres et des pépinières. Le premier fleuriste municipal fut installé en 1854 au Clos Georges, à la Muette. Mais, dès avant la fin du siècle, ses 2,8 hectares ne purent

suffire aux besoins et il fut décidé de l'établir *extra muros*, sur la commune de Boulogne.

Louis XV avait déjà fait réaliser un jardin botanique sur le Fonds des Princes, le Château du Coq – en fait une humble demeure, avec un coq en girouette et un potager, qui fut abattue pendant la Révolution. C'est là qu'Adolphe Alphand demanda à Jean-Camille Formigé de réaliser le nouveau jardin de neuf hectares. Ce « fleuriste municipal de la Ville de Paris », le « fleuriste d'Auteuil », entrera en activité le 1^{er} avril 1898.

Formigé a édifié un ensemble de serres de tailles et de courbes différentes, au milieu desquelles se distingue, du haut d'un large escalier descendant de l'avenue de la porte d'Auteuil vers un grand parterre à la française, le palmarium, serre de fer et de verre dominée par une coupole de 16 mètres de haut et longue de cent mètres avec ses deux ailes : « la plus remarquable de ce genre qui existe en Europe », écrivait-on en 1898. À l'époque, on vantait, bien sûr, les collections de plantes, mais aussi l'immense calorifère souterrain à régulateur thermoélectrique.



En 1968, la création du boulevard périphérique a réduit d'un tiers la surface du jardin, faisant disparaître les pépinières. Aujourd'hui, cet ensemble de six hectares est plus que menacé par l'extension de Roland-Garros. Les bâtiments en meulière qui abritaient les anciennes écuries et qui accueillent bureaux, employés et locaux techniques seront annexés par la FFT. Les deux petites serres, chaudes et techniques, seront détruites et il est probable que des arbres remarquables ne survivront pas à la construction projetée d'un nouveau court de 5 000 places.

A V I S D E T E M P Ê T E

sur les serres d'Auteuil et le stade Hébert

Le tribunal administratif de Paris a rendu le 20 février un triple jugement en déboutant les associations qui avaient intenté trois recours :

- le premier contre une révision partielle du plan local d'urbanisme (PLU) permettant l'extension de Roland-Garros,
- le deuxième contre la construction du centre national d'entraînement (CNE) de la FFT,
- le troisième contre la deuxième convention d'occupation du domaine public (CODP) signée entre la Ville et la FFT.

La troisième décision confirme la validité de la CODP, tant dans sa durée que pour le montant de sa redevance.

Mais, surtout, elle confirme un jugement précédent qui avait décidé que le terrain d'emprise du futur court de tennis de 5 000 places dans les serres n'était pas en zone classée protégée.

Ce jugement fait un distinguo inimaginable entre le terrain d'emprise des serres Formigé classées et le terrain des serres, dites de travail, destinées à la démolition pour accueillir le nouveau court.

On doit saluer l'imagination du juge administratif et son goût pour le tennis spectacle !

Il faut espérer que la Cour administrative d'appel sanctionnera cette interprétation fantaisiste du juge de première instance.

C A T H É D R A L E O R T H O D O X E D E P A R I S

« *Destiné à la communauté orthodoxe de France, ce lieu jouera également un rôle important pour l'église de Russie en permettant une ouverture vers la société occidentale, l'église catholique* » souligne Mgr Nestor de Chersonèse, Évêque orthodoxe russe en France.



« *Il fallait concevoir des immeubles du XXI^e siècle tout en respectant la tradition orthodoxe et le paysage urbain, car il s'agit d'un endroit clé de Paris : les quais de Seine, la proximité du palais de l'Alma protégé par l'UNESCO et de la Tour Eiffel* », précise l'auteur du projet, Jean-Michel Wilmotte.

Situé à l'angle de l'avenue Rapp et du quai Branly, l'ensemble architectural inclura quatre bâtiments : une cathédrale, un centre culturel avec une salle de concert, un bâtiment administratif et une école bilingue franco-russe pouvant accueillir 150 enfants.

Conçus selon un principe d'horizontalité, les futurs bâtiments alterneront la pierre de Bourgogne et un lit

de verre. La hauteur des bâtiments sera de 18 mètres et la plus haut des cinq bulbes dorés de la cathédrale atteindra 35 mètres.

Le projet de Centre spirituel et culturel russe à Paris remonte à plusieurs années. En visite en France à l'automne 2007, Alexis II, alors Patriarche de l'église orthodoxe russe, avait souhaité la construction d'une nouvelle église orthodoxe à Paris. Le président Nicolas Sarkozy s'était déclaré prêt à soutenir le projet. En 2010, l'État russe a acheté le terrain parisien de 4 245 m² abritant le siège de Météo France. Toutefois, le projet initial d'église a été rejeté en 2012 par les autorités françaises, le maire de Paris Bertrand Delanoë critiquant l'esthétique de l'ensemble.

La réalisation du projet, dont le coût pourrait s'élever à 100 millions d'euros à la charge de la Russie, sera confiée à l'entreprise Bouygues

Le nom de la future cathédrale ? Il appartient au patriarche de Moscou d'en décider.

RENCONTRE AVEC LES SERVICES DE LA PROPRETÉ DU 16^e

Sur ce sujet, tout le monde est d'accord : nos rues ne sont pas assez propres. La situation semble même s'être détériorée ces dernières années. Est-ce un problème de moyens ? D'organisation ? XVI^e DEMAIN a rencontré, pour en savoir plus, le chef de la division propreté du 16^e, en place depuis huit ans maintenant.

Les prérogatives de la division propreté sont diverses : collecte des poubelles (l'activité principale), balayage, collecte des encombrants, lavage des trottoirs, enlèvement des graffitis... Au total, 409 agents, dont 355 éboueurs, travaillent 364 jours par an en roulement pour nettoyer notre arrondissement. En moyenne, entre 130 et 190 agents, affectés à l'un des 11 ateliers disséminés dans l'arrondissement, sont présents quotidiennement dans nos rues de 6 h à 17 h (quelques-uns jusqu'après 20 h). Les camions-bennes quant à eux sont mis à disposition par la ville de Paris ; 7 jours sur 7, ils sont à l'œuvre dès 6 h pour ramasser nos poubelles (de 10 bennes le dimanche jusqu'à 35 le lundi).

Paris est souvent comparée à d'autres grandes villes et notamment Londres. Hélas, le constat est là : Paris est la plus sale, et pourtant elle est de loin la ville la plus nettoyée d'Europe ! Tout n'est donc pas question de moyens. D'ailleurs, la division propreté semble bien organisée. Un balayeur ne se trouve jamais à plus d'un quart d'heure de sa zone de travail ; il dispose d'un plan préétabli avec une surface à balayer standardisée qui pourra donc être traitée sur la journée. Chaque benne a, elle aussi, un itinéraire bien précis qui tient compte des volumes de déchets, du passage et de l'accessibilité de chaque rue. Certaines rues commerçantes, comme la rue de Passy ou la rue des Belles-feuilles, sont traitées plusieurs fois par jour. Le service semble optimisé et, visiblement, renforcer les moyens se ferait au détriment de la circulation et de l'activité de l'arrondissement.

On en vient alors à l'éternel débat : le service en régie ne devrait-il pas être privatisé ? A Paris, la moitié des arrondissements ont opté pour un service privé de collecte. Dans ce cas, les agents municipaux sont dédiés aux actions de propreté seule, ce qui rend l'activité plus monotone et engendre parfois un taux d'absentéisme plus élevé. Dans les arrondissements en régie dont le 16^e, les agents sont

polyvalents ; la priorité est donnée à la collecte, puis les tâches de propreté sont réalisées en fonction des priorités et du nombre d'agents présents. Aucun des deux systèmes n'est idéal et, dans la mesure où seule la collecte est privatisée, il est très difficile de les comparer. Comme toujours, l'efficacité dépend souvent des équipes en place.



Les problèmes sont donc liés essentiellement à l'incivilité des Parisiens.

Au-delà des campagnes de communication de la Ville (dont celles ciblant les scolaires, qui semblent particulièrement efficaces), la division propreté du 16^e choisit maintenant d'investir dans des actions à plus forte valeur ajoutée, dans le but de réduire le volume de déchets. Une équipe d'« ambassadeurs de la propreté » sillonne l'arrondissement, détectant les comportements inciviques (dépôts sauvages notamment) et tente de les résoudre directement avec les riverains, allant même jusqu'à solliciter nos gardiens. Des bourses d'échange (de vélos, d'objets encombrants...) se mettent en place, visant à réduire la mise en déchet. Plus récemment, les services de propreté proposent l'installation de lombricomposts dans les cours de certains immeubles ; ou encore prodiguent des conseils pour mieux utiliser le contenu de son réfrigérateur, et donc moins jeter.

Bien sûr les comportements ne changeront pas du jour au lendemain ; mais il faut saluer ces initiatives et compter sur les générations futures. En attendant, Paris étant de loin une des villes les plus denses, la propreté ne passera pas tant par une augmentation des moyens que par une réduction des volumes de déchets et surtout de l'incivisme.

La propreté est l'affaire de tous.

DENSIFICATION DE PARIS

La Plateforme des associations parisiennes d'habitants se prononce contre

Avec 2 243 833 habitants en 2010, soit 21 289 habitants au km² (source INSEE), Paris se distingue avec une densité d'habitants record en Europe. C'est l'une des plus fortes également dans le monde. Hors bois de Boulogne et de Vincennes qui font partie de la commune mais ne sont pas habités, la densité avoisine les 24 000 habitants au km². Dans le Marais, notamment dans la partie nord-ouest du 3^e, on atteint des densités de 45 000 habitants au km² (source APUR).

Paris est de surcroît la ville la plus visitée du monde. 29 millions de touristes s'y sont rendus en 2012, peut-être 35 millions en 2013. Sur la base de trois nuitées par personne, ce sont près de 300 000 personnes qui gonflent chaque jour la population parisienne. Des gens que l'on retrouve dans les rues, dans le métro, dans les magasins et ailleurs, que nous accueillons avec sympathie, mais qui rendent la concentration humaine encore plus forte dans l'agglomération de Paris intramuros.

Notre réseau de transport (métro, bus, tramway) a beau être le plus vaste et le plus performant du monde, avec deux lignes entièrement automatiques, il est hélas saturé. Le taux de particules fines dans l'atmosphère, produit essentiellement par les véhicules à moteur Diesel, dépasse de beaucoup les normes admises et fait courir un risque élevé de cancers à la population.

L'activité économique est beaucoup plus élevée à Paris que dans la couronne, qui abrite 10 millions de personnes environ. Le niveau de l'emploi alimente en permanence une très forte demande de logements à Paris. C'est l'amorce d'une spirale qui, si on s'y hasardait, contribuerait à augmenter à son tour l'activité, elle-même génératrice d'un besoin additionnel de logements.

C'est ce qu'on appelle une réaction en chaîne en physique nucléaire. Elle conduit à l'explosion atomique.

LOI ALUR *du 20 février 2014*

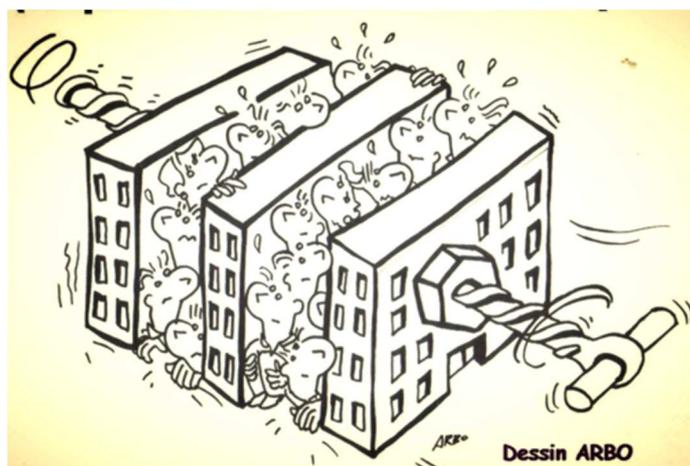
Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Cet intitulé résume tout le programme de Cécile Duflot, alors ministre de l'égalité des territoires et du logement. Comportant environ 300 articles, la loi voudrait bien loger tous les Français et surtout ceux qui sont « défavorisés ».

Pour ce faire, elle souhaite provoquer une baisse des prix en surveillant d'un œil sourcilieux les acteurs de l'immobilier, promoteurs, architectes, bailleurs et en particulier les agents immobiliers.

Elle cherche aussi à trouver du foncier constructible en modifiant les règles de l'urbanisme.

C'est ce dernier point qui mérite ici un commentaire pour les associations s'intéressant au cadre de vie dans nos agglomérations. En effet, ce sont les règles de l'urbanisme qui modèlent le paysage de la France et le *skyline* de nos villes.



Pour se garder de cette issue fatale, il faut donc sortir de la spirale. Au lieu de construire dans Paris de nouveaux logements, sauf situations locales particulières, il est préférable d'encourager et d'inciter des déplacements d'activités vers la périphérie. Le Grand Paris pourrait être une bonne réponse à ce défi, pour autant qu'il soit mis en œuvre avec intelligence.

Les effets attendus sont importants : relâchement de la pression sur les prix de l'immobilier à Paris, baisse de la pollution due aux déplacements (voitures, motos et camions), moins d'embouteillages dans les rues et de bousculade dans les transports en commun, bref une meilleure qualité de vie pour tout le monde.

Au cours de sa réunion du 13 janvier, la « Plateforme des associations parisiennes d'habitants » a reconnu cette évidence et se propose de le faire savoir aux candidats aux élections municipales de Paris.

Claude Birenbaum
Président

Plateforme des associations parisiennes d'habitants
(dont XVI^e DEMAIN est membre)

Les limitations de hauteurs des immeubles, les coefficients d'occupation des sols (COS) et les surfaces minimales des parcelles constructibles sont les outils qui permettent de modèler notre environnement bâti.

Or, ces trois règles essentielles viennent d'être supprimées par la loi ALUR. Elles figureront, sans doute, sous une autre forme encore à définir dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) que les métropoles, nouvelles structures issues de la « Loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPAM) » du 21 janvier 2014 vont élaborer à la place des communes.

Nous devons donc être très vigilants devant cette réforme qui, au nom du logement du plus grand nombre, risque de provoquer une densification urbaine inquiétante.

LES BRUITS DE PARIS

On se rappelle les cris des marchands de vitres ou des rempailleurs qui venaient jusque dans les cours des immeubles pour racoler leur clientèle. Ils appartiennent désormais au passé.

Ce ne sont plus ces bruits qui incommode les Parisiens mais un niveau sonore général amplifié constitué de bruits de toute nature causés, le jour, par la circulation incessante, les klaxons et sirènes, les marteaux piqueurs et, la nuit, par le tapage nocturne. Que ce dernier soit dû à des voisins d'immeuble, à la clientèle des cafés qui aime maintenant se répandre sur les trottoirs pour consommer ou à des établissements pas ou mal insonorisés alors qu'ils mettent de la musique tard dans la nuit.

Le bruit nocturne est le plus redoutable, car il empêche tout simplement de dormir. Et on est souvent très démuni devant ces nuisances répétitives qui vous pourrissent la vie. Il faut savoir que le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 qu'il est utile de consulter, limite les émergences sonores à 3 décibels la nuit de 22 h à 7 h du matin. Or, ce seuil est bien souvent dépassé.

Que faire ? La première idée qui vient à l'esprit, c'est d'essayer de régler l'affaire à l'amiable en discutant avec les auteurs de troubles. Il peut s'avérer utile d'associer à cette démarche des voisins importunés comme vous.

Si cela ne produit pas d'effet, il faut alors joindre le commissariat central de son arrondissement qui est compétent pour tout ce qui concerne les bruits de voisinage ou le tapage sur la voie publique. Il est conseillé d'appeler

le 17 car ce numéro garantit un enregistrement de votre appel. Vous pouvez déposer une main courante ou mieux une plainte et, si le commissariat ne donne pas suite, faire établir un constat d'huissier avec la perspective d'avoir à porter l'affaire devant les tribunaux.

Il existe aussi un service moins connu de la Préfecture de police : le Bureau d'action contre les nuisances (BACN). Dans quel cas intervient-il ? Il est compétent pour la prise en charge des bruits provenant de l'intérieur de locaux recevant du public.

Il faut adresser un courrier au Bureau d'action contre les nuisances – 6^e bureau – Direction des transports et de la protection du public - Préfecture de police de Paris, 12 quai de Gesvres, 75004 Paris. Téléphone : 01 49 96 34 17.

Le service vous contacte pour annoncer l'intervention d'un inspecteur. Des mesures de bruit sont effectuées à votre domicile. Si des irrégularités sont constatées dans l'établissement émetteur du bruit, le propriétaire est invité à se mettre en conformité.

Si aucun accord ne peut être trouvé par exemple sur la nécessité d'insonoriser le local, un avertissement est envoyé à l'établissement, suivi d'un procès-verbal qui peut conduire à une décision de fermeture administrative.

Les sites utiles à consulter :

www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/particulier/nuisances
www.pap.fr/conseils/voisinage/troubles-du-voisinage-comment-reagir

QUEL AVENIR DU CHAMP POUR LE SITE DE MARS ?

Vu de l'esplanade du Trocadéro, l'espace est magnifique. Son ampleur, ses monuments et ses perspectives en font un des lieux les plus prestigieux de la capitale. Ce n'est pas sans raison qu'il attire tout au long de l'année autant de visiteurs qu'ils soient Parisiens, provinciaux ou touristes étrangers. Le site « Paris rives de Seine » qui inclut tout ce périmètre a d'ailleurs été inscrit en 1991 sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Mais il suffit d'observer l'état actuel de ce site pour comprendre qu'il y a lieu de s'inquiéter. La dégradation accentuée des jardins due à une surfréquentation, l'insuffisance des infrastructures d'accueil, les accès malaisés, le développement anarchique d'un commerce de rue peu en accord avec la renommée du lieu, enfin une sécurisation approximative, nécessitent non seulement une remise à niveau mais un vrai projet pour l'ensemble du périmètre allant de la place Fontenoy à la colline de Chaillot. C'est le but que s'est fixée l'association des Amis du Champ

de Mars (cf. notre n° 142 de juillet 2012) qui organisait le 31 janvier 2014 une troisième conférence débat sur ce sujet.

Après la publication d'un Livre Blanc en 1986 et un travail de réflexion mené en commun avec les élus, les services et la société civile, il s'agit d'aller plus loin. Sur la base d'un projet de mise en valeur et de gestion unique du site, l'association voudrait obtenir pour ce lieu le label « Grand site de France ».

C'est un label du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, inscrit dans le code de l'environnement. Il vise à la conservation et à la promotion des sites naturels classés. Un Grand Site implique l'élaboration de statuts, la définition des moyens et une structure de gestion. On compte aujourd'hui 22 Grands Sites en France, dont la cité de Carcassonne, le pont du Gard et Rocamadour. Obtenir le label est une opération qui nécessite une forte volonté politique et une dizaine d'années pour aboutir.

COURRIER DES LECTEURS

Immeuble 9 rue Gros

« Mon épouse qui connaît bien l'œuvre de Hector Guimard a été comme moi, très surprise par ce qui est écrit au chapitre 9 rue Gros. L'auteur de ce chapitre a sûrement des informations récentes ou jusqu'alors inconnues pour préciser que l'Hôtel Nozal qui était situé 52 rue du Ranelagh était l'œuvre de Charles Blanche. Cela nous intéresserait de les connaître. Selon nos sources, l'architecture, et notamment la façade, avait été confiée à Guimard par Léon Nozal. Par contre, la décoration intérieure n'était pas de lui. En 1937, la façade subit des transformations sur les ailes sous l'influence de la fille de Nozal. L'association des amis de Guimard qui a fait l'inventaire de ses œuvres et qui souvent récuse des constructions et autres œuvres qui lui sont attribuées serait probablement intéressée par cette information. »

Jean Langlois

« Habitant dans l'immeuble 9 rue Gros auquel vous avez consacré quelques lignes dans le n°147 de la Lettre de XVI^e DEMAINE, j'ai été très intéressé par votre propos et ce d'autant plus que cet immeuble a été édifié par mon arrière-grand-père maternel Léon-Louis Nozal pour loger ses ouvriers et employés qui travaillaient 9 quai de Passy et 11-13 rue Gros. Cet immeuble a succédé à une maison que Léon Nozal avait acquise lors d'une vente aux enchères le 4 mai 1887. Je me permets de vous signaler quelques erreurs dans le commentaire que vous avez publié. Si l'architecte du 9 rue Gros et de l'hôtel du quai de Passy (maintenant quai Louis-Blériot) est bien Charles Blanche, c'est à Hector Guimard que l'on doit l'ensemble de la rue Moderne maintenant Agar, le 10-12 avenue Perrichont-Prolongée (qui fut un temps l'atelier de Guimard) et l'Hôtel Nozal du 52 rue du Ranelagh (où j'ai d'ailleurs vécu de 1945 à 1955). L'ensemble de la rue Moderne a été construit sur des terrains achetés en 1907 à la ville de Paris par Léon Nozal. Léon Nozal a fait construire d'autres bâtiments par Hector Guimard que ceux cités ci-dessus, par exemple la villa La Surprise à Cabourg (1903), les Entrepôts Nozal à La Plaine-St Denis (1902), etc. Quant à l'Hôtel Nozal du quai Louis-Blériot, édifié par Charles Blanche, il était destiné au frère de Léon Nozal, le peintre Alexandre Nozal qui s'y est installé en 1910. La légende familiale raconte que c'est Léon Nozal qui en avait financé la construction pour son frère. »

J-P. Raffin

Notre réponse : Désolé pour la confusion qui provient toutefois d'un ouvrage, jusqu'ici digne de confiance, paru en l'an 2000, le guide du promeneur du 16^e arrondissement de Marie-Laure Crosnier.

CICA bois de Boulogne du 4 novembre 2013

« Soit c'est une réunion du CICA accueillant un représentant d'une association et alors pourquoi cette association n'a pas demandé au Conseil d'arrondissement de se prononcer sur le vœu sur cette question ; soit c'est un faux CICA et alors pourquoi les associations acceptent ce simulacre ? » Jacques Remond

Notre réponse : Nous connaissons tous vos efforts pour que les élus appliquent les dispositions légales concernant le fonctionnement des CICA. XVI^e DEMAINE s'est même associée, il y a quelques années, à votre tentative d'organiser le CICA du 16^e conformément aux règles. Il faut dire que le résultat a été décevant devant le désintérêt des associations de notre arrondissement.

Vous avez donc encore une fois raison de dire que le CICA du 4 novembre s'est déroulé de façon irrégulière, mais nous ne voyons pas comment amener la mairie du 16^e à une bonne pratique sans le soutien d'autres associations.

Trois légendes du tennis australien au Paris - Jean-Bouin

« Les 24 et 25 janvier derniers, l'Equipe australienne de Coupe Davis qui recherchait des conditions d'entraînements optimales,



a choisi de venir s'entraîner sur les courts du Paris - Jean-Bouin, avant de défier l'équipe de France du 31 janvier au 2 février.

Venant de Melbourne, la délégation comprenait 14 personnes. Les joueurs ont fait escale à Paris afin de s'acclimater à notre terre battue, surface choisie par les français pour la rencontre, s'adapter au climat (c'est le plein été en Australie), et au décalage horaire de 10 heures. »

Julien Chenneberg

COMMISSION DES SITES DU 12 FÉVRIER 2014

Par notre participation à la Plateforme, nous siégeons à cette commission qui examine toutes les demandes de permis de construire concernant le domaine public. Son ordre du jour du 12 février comportait l'examen de :

- la restructuration de la galerie commerciale du marché Saint-Germain. Devant la grave perte d'attraction de cette galerie un projet de suppression des circulations intérieures au profit d'une ouverture vers l'extérieur a été approuvé.

- le verdissement des courts de tennis du club du Tir aux Pigeons et l'agrandissement du club house ont été repoussés à une autre séance du fait du non-respect des m² prévus au PLU.
- La suppression des cheminées de la chaufferie des serres d'Auteuil du fait de son raccordement au réseau d'eau chaude de la CPCU. Suppression acceptée.

Nous avons aussi fait la connaissance du nouvel ABF de Paris, M. Serge Brentup remplaçant de M. Jean-Marc Blanchecotte.

OSONS LA « CRISTALLISATION » DE PARIS !

Il est courant de dire : Paris, la plus belle ville du monde. Les étrangers le disent, Bertrand Delanoë le dit, les Parisiens le disent aussi en grand nombre. À quoi font-ils référence ? Cette beauté a-t-elle une morphologie et est-elle cristallisée à quelque degré ?

Toujours ces mêmes vont dire : les bords de Seine, les belles avenues, le Marais, le jardin du Luxembourg, les Buttes-Chaumont, les monuments, les ruelles du Quartier Latin. Ils vont parler de « charme ».



La *skyline* de Paris, un paysage unique. Quel effet les gratte-ciel auraient sur lui ?

Chacun détestera la tour Montparnasse, le front de Seine de Beaugrenelle, la Place des Fêtes, et les exclura tout naturellement du périmètre du « Paris plus belle ville du monde ». Ces gens traiteront par le silence les tours Saint-Blaise dans le 20^e, la tour Croulebarbe (tour Albert) dans le 13^e, le quartier des Olympiades, d'autres masses de grande hauteur - ils n'iront pas dire que ces masses « embellissent » Paris.

Ainsi est-il curieux de noter que notre ciel parisien n'a pas encore son chantre. Notre *skyline* n'attire que deux avis : nous aimons la tour Eiffel tandis que nous sommes rebutés par la tour Montparnasse.

Aujourd'hui, la *skyline* (profil, ligne d'horizon) est menacée par une bonne douzaine de projets de gratte-ciels ou tours (peu importe le terme choisi) le long du périphérique, comme le souhaitent tant de nos élus et de nos architectes et les promoteurs en général.

Il faudrait donc se poser la question: doit-on planter ces géants géométriques du XXI^e siècle sur le pourtour de notre ville ? Doit-on sans cesse envahir les espaces aériens dégagés pour y mettre des tours sans fonction bien définie ? Le besoin est-il vital, et même existe-t-il vraiment ? Une tour Triangle à la Porte de Versailles, dans l'emprise du Parc des Expositions, gâcherait totalement la vue depuis la plaine de Vanves et depuis les boulevards Victor et Lefèbvre. Certes, on ne s'y pâmaît pas d'admiration jusqu'à présent, mais un mastodonte de 180 mètres nous ferait penser chaque jour à la perte de cette vue qui était jusqu'à présent dégagée, en partie grâce aux efforts d'une génération de militants du patrimoine qui s'opposaient déjà aux hauteurs plus modestes proposées à l'époque. Si on obtient une nouvelle tour aussi choquante que la tour Montparnasse, prélude à une bonne douzaine d'autres, une partie de la beauté du « Paris plus belle ville du monde » disparaîtra.

Naîtra alors un nouveau visage pour la ville, sans lien avec le Paris typiquement beau. Un visage indéfinissable et imposant.

En conclusion, la notion de CRISTALLISATION de cette beauté parisienne doit être inventée. Lui trouver un contenu, même approximatif, serait un immense progrès. Il faut oser dire que l'aspect général ne doit plus changer, qu'il est donc cristallisé. Ce qui ne veut pas dire que Paris deviendrait un musée, donc totalement figé...

On pourra changer les affectations des édifices, requalifier des HLM, remplir harmonieusement quelques rares trous (les « dents creuses »), utiliser les espaces vides de banlieue pour faire de l'architecture expérimentale, mais on ne devra plus bâtir tours ou gratte-ciel, monolithes nés d'un logiciel 3D, qui maculeront le ciel et écraseront par leurs proportions les quartiers encore charmants. Il faut oser cristalliser l'allure de Paris pour stopper la fuite vers le gigantisme médiocre et irréversible.

Harold Hyman SOS Paris

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Michèle Hervé, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Daniel Mortgat et

Philippe Porté

Photos : S. Babey, F. Douady, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris